

CONDITIONS GENERALES DE VENTE VISITE A DOMICILE :

Tarif :

1 visite/jour : 10€, 12€ ou 15€ selon la durée du contrat.

2 visites/jour : 19€, 22€ selon la durée. Garde par heure : 15€/heure

Promenade : 5€ (gratuite si aucun extérieur)

Forfait 10 visites : 90€

Pré-visite: La 1^{er} est gratuite si vous habitez à plus de 25km d'Animaude, elle est de 10€. Les suivantes sont à 5€.

Visite-test : 10€, +12€ pour tout test supplémentaire.

Retour des clés : Dans la boîte aux lettres ou si Animaude les conserve : gratuit sinon le tarif est de 10€.

Obligations et Exclusions :

Animaude ne prend pas en charge les chiens de 1^{ere} catégorie ni les chiens assimilables sans diagnose. Pour les chiens de 2^{ème} catégorie le propriétaire doit fournir à Animaude son permis de détention. Les animaux agressifs ou nécessitant des soins lourds seront refusés.

Le propriétaire s'engage à remettre à Animaude le carnet de santé de l'animal pour la durée de la prestation, celui-ci doit être à jour. Dans le cas contraire, Animaude se décharge de toute responsabilité. Tout animal non identifié sera refusé.

Le propriétaire atteste avoir souscrit une assurance habitation et une assurance responsabilité civile et que son chien y est mentionné.

Les frais à la charge du propriétaire sont : la nourriture, les produits et accessoires quotidiens, les éventuels médicaments prescrits. Si Animaude doit en racheter, cela sera à la charge du propriétaire sous présentation d'une facture.

Animaude s'engage à contacter régulièrement le propriétaire lors de la prestation et à tenir un compte rendu. A la fin de celle-ci, Animaude s'engage à rendre le foyer et les animaux en l'état initial. Si l'animal n'est pas réclamé à la fin de la garde, Animaude le dépose à une association de protection animale.

Services:

La pré-visite permet de remplir la fiche de renseignements, remettre les clés et procéder au paiement. Elle est le garant que l'animal est apte à être gardé via des visites à domicile. Si une visite-test est nécessaire pour valider la garde, elle devra se faire dans les conditions similaires d'une garde.

Les horaires et les temps de visites sont fixés par Animaude selon les besoins de chaque animal.

Durant la visite, tout soin sera effectué sous réserve d'ordonnance vétérinaire à jour. Les piqûres sont interdites par l'ordre des vétérinaires (insuline ...).

En cas d'urgence, Animaude s'engage à prévenir le propriétaire dans les plus brefs délais et à amener l'animal chez le vétérinaire. En cas d'impossibilité de joindre le propriétaire, celui-ci autorise Animaude à prendre toutes les mesures nécessaires et ce sans son accord. Toute intervention chez le vétérinaire sera à la charge du propriétaire sous présentation d'une facture.

Animaude décline toute responsabilité en cas de décès d'un animal durant sa garde et ne peut être tenu responsable en cas de disparation d'un animal ayant accès à un extérieur ni des dégâts causés par celui-ci en dehors des horaires de visite. Animaude se dégage de toute responsabilité si un tiers intervient pendant la prestation.

Signature du client :